

LANDAISES

ENTREPRISE

Kiwis Délices :
tout est bon dans le kiwi

IMMOBILIER

HLT rejoint Noovimo

PROFESSIONS

Comment attirer
vers les métiers de
l'accompagnement

JEAN-MARC
LESCOUTE

Président de la communauté
de communes du
Pays d'Orthe et Arrigans

« NOUS SOMMES
DEVENUS TRÈS
ATTRACTIFS »

SOORTS-HOSSEGOR LE DOCUMENTAIRE DU CENTENAIRE

Alors que Soorts-Hossegor fête le centenaire de sa station balnéaire, un documentaire inédit retrace les révolutions culturelles, architecturales et sportives - de la pelote au surf et au sauvetage côtier, en passant par le golf - qui ont métamorphosé ce petit quartier, dédié aux ostréiculteurs du lac marin et aux résiniers, en une cité reflet de « l'élégance océane ». Le tout ponctué par les témoignages des habitants et les succulentes visites guidées de Pierre Dussain, maire de la commune de 1992 à 2008.

« Histoires d'utopistes » de Guillaume Estivie

Projections : 1^{er} juin et 14 septembre au cinéma Le Rex - Hossegor



COUP DE BUZZ



CAMPING LE VIEUX PORT PARMI LES MEILLEURS EUROPÉENS

Site référent pour l'organisation de vacances camping en Europe, Camping and Co organise chaque année le prix du « camping préféré des Français ». Pour l'édition 2023, 19 800 familles ont élu les quatre meilleures destinations parmi plus de 3 500 établissements. Situé à Messanges, Le Vieux Port décroche la palme du camping préféré dans la catégorie animation. Son parc aquatique avec 11 toboggans, son aire aquasplash, sa piscine à vagues, sa machine pour surfer, son mini-club et ses nombreuses activités pour les ados ont été plébiscités par le public.



THERMALISME UNE CURE POST-CANCER DU SEIN

Dans les Landes, les Thermes Sarrailh à Dax et Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax proposent désormais un programme d'accompagnement destiné aux femmes en rémission complète de leur cancer du sein. L'approche thérapeutique consiste à accompagner les patientes dans la récupération cutanée et psychologique après les traitements anti-cancéreux pour améliorer leur qualité de vie. Ce programme qui s'adosse à une cure thermique conventionnée, est pris en charge à titre expérimental à 50 % par l'assurance maladie.

SOMMAIRE



4

4 INTERVIEW

« Nous sommes devenus très attractifs »

Jean-Marc Lescoute,
président de la communauté
de communes du Pays
d'Orthe et Arrigans

10 ACTU LANDES

Kiwis Délices : tout est bon dans le kiwi

12 ACTU LANDES

Immobilier
HLT rejoint Noovimo

14 ACTU LANDES

Comment attirer vers les métiers de l'accompagnement



36

16 ON EN PARLE

18 FISCAL/SOCIAL

Agenda avril 2023



10



16

19 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

27 TENDANCES BOURSE

28 ENVIE D'AILLEURS

Malo-les-Bains : un charme raffiné

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ, Sarah ALBERT & Raphaëlle MOURET • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUITIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco





« NOUS SOMMES DEVENUS TRÈS ATTRACTIFS »

À la tête, depuis 2020, de la toute jeune communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA), Jean-Marc Lescoute, ex-maire de Gaas, ancien éleveur de poulets label et gaveur de canards, met en avant la nouvelle attractivité de son territoire sur l'axe Bayonne-Pau/Toulouse.

Par Julie DUCOURAU

Les Annonces Landaises :
La communauté de communes du
Pays d'Orthe et celle de
Pouillon ont fusionné en 2017,
il y a tout juste cinq ans.

Où en est-on de l'intégration ?

Jean-Marc Lescoute : C'est effectivement un ensemble jeune et nouveau. Les deux territoires, ruraux, étaient relativement identiques avec chacun un bourg, Peyrehorade d'un côté et Pouillon de l'autre. Aujourd'hui, la fusion est digérée et nous avons toutes les compétences : économie, culture, patrimoine et tourisme, petite enfance, vieillesse, etc.

Par exemple, il y avait avant deux centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), ils ont été réunis en une seule entité. Au bout de quelques années, ce service méritait une restructuration pour une meilleure organisation du travail et la dynamique de ce pôle est aujourd'hui positive. Cela reste compliqué d'attirer dans ces métiers de l'accompagnement, mais nous tentons de nouvelles pistes, avec une personne dédiée pour favori-

ser l'embauche. Nous partageons ainsi des personnels avec des communes, et nous essayons de voir s'il est possible d'ajouter des missions dans d'autres secteurs pour rendre plus attractifs ces postes, en mixant des compétences.

LAL : Au niveau économique, la zone d'activités Sud Landes est longtemps restée peu active, qu'en est-il aujourd'hui ?

J.-M. L. : Il y a une douzaine d'années, sur la zone Sud Landes (Orthevielle, Oeyregave, Hastings), des élus avaient acheté du foncier sur 45 hectares, avec le syndicat mixte du département et confié l'aménagement à la Satel (Société d'aménagement des territoires et d'équipement des

« Nous n'avions pas envisagé un développement économique aussi rapide ces trois dernières années »

Landes). La zone a été aménagée, et il est vrai qu'il n'y a pas eu de développement économique tout de suite, une seule entreprise s'était installée. En 2020, année Covid, d'autres entreprises ont commencé à y venir, puis ça a été la déferlante. Le Pays basque et le Seignanx sont très saturés, nous sommes sur l'axe Bayonne-Pau/Toulouse et nous sommes donc devenus très attractifs. En deux ans, nous avons accueilli une dizaine d'entreprises très diverses pour un pôle qui représente aujourd'hui 1 000 emplois, dans la maroquinerie de luxe, le vêtement de deuxième main, la transformation de produits frais, la robotique, la location de matériel, la charpente à ossature métallique, la signalétique...

LE PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS EN CHIFFRES

24 communes

24 000 habitants

Dans les projections liées au projet de territoire en cours, il n'est pas exclu que le territoire atteigne les **30 000 habitants** d'ici 2045.

24 millions d'euros de budget



○○○



LAL : Reste-t-il des lots ?

J.-M. L. : Sur la première partie de la zone sur 35 hectares, il nous reste seulement deux ou trois lots. Devant le nombre de demandes, notre force est de pouvoir choisir quels types d'entreprises s'installent car l'objectif de cette zone est surtout d'avoir de la diversité et des entreprises qu'on n'avait pas jusqu'à maintenant. Il nous arrive de dire non car nous souhaitons notamment privilégier des sociétés qui amènent de l'emploi. Au départ, des entreprises craignaient d'ailleurs de ne pas avoir de personnels disponibles ici. Nous avons travaillé pour organiser l'emploi avec Pôle emploi et la Mission locale, et nous

avons réussi ce défi de fournir une main-d'œuvre de proximité. Nous mettons même à disposition un local aux entreprises pour faire du recrutement. Notre petit pôle économique est géré par une personne, Marie-Anne Cheboub. Et de mon côté, je reçois directement les futurs entrepreneurs avec notre directeur général des services, Yannick Bassier. Ils apprécient ce temps passé ensemble, c'est un grand atout au moment de décider où s'implanter. Par la suite, une fois l'entreprise sûre de son choix, nous faisons tout pour lui faciliter la vie sur le plan administratif (permis de construire, réunion avec les administrations, aides...), ça leur plaît beaucoup.

Une deuxième tranche de cette zone d'activités devrait ouvrir vers 2025 sur 17 hectares. Cette extension devrait coïncider avec la mise en service d'un nouveau giratoire à la sortie de l'autoroute A64, qui doit arriver à point nommé. Je dois avouer que nous n'avions pas envisagé un développement économique aussi rapide ces trois dernières années !

LAL : Arrivez-vous aussi à attirer de jeunes pousses ?

J.-M. L. : Nous avons, depuis 2013, une éclosérie à Orthevielle pour faire démarrer des entreprises de zéro. Les locaux de 150 m², à loyers progressifs, sont quasiment occupés en permanence. Au bout de trois ans - le temps limite pour y rester -, nous proposons un atelier relais pour un à trois ans de plus afin de consolider les forces des porteurs de projet et les aider à déployer leurs ailes pour se lancer.

« Nous avons créé
deux aires dédiées au logement
des saisonniers, à
Bélus et Saint-Étienne-d'Orthe »



L'office de tourisme intercommunal (OTI) Orthe et Arrigans vient de prendre l'appellation Vallée du Kiwi

Sur la zone d'activités Sud Landes, la dizaine d'entreprises installées en deux ans représentent 1 000 emplois, et une deuxième tranche devrait ouvrir vers 2025 sur 17 hectares

« Avec la marque de destination Vallée du kiwi, nous pouvons être en capacité d'être facilement identifiés »

LAL : Le logement, ici comme ailleurs dans les Landes, est devenu un sujet de préoccupation...

J.-M. L. : Tout à fait. À Port-de-Lanne, Orist, Orthevielle, Pey ou Peyrehorade, le prix des zones à bâtir s'envole et cela part comme des petits pains. Dans le cadre du programme national Petites villes de demain, la mairie de Peyrehorade et son chargé de mission, avec la participation active de la CCPOA, sont à la manœuvre pour la redynamisation du centre-bourg et la réhabilitation d'habitats dégradés. Dans le cadre du Plan départemental de l'habitat, la communauté

de communes a également mis en place une commission pour identifier et repérer, sur chaque commune du territoire, le potentiel de friches ou de terrains exploitables pour faire du logement.

Les nouveaux emplois créent des besoins en habitat et on ne peut pas se réjouir de faire venir des entreprises avec des salariés et derrière ne pas faire ce qu'il faut, également en matière de centres de loisirs, de jeunesse, de maternelle, etc. Les centres de loisirs de Pouillon et Peyrehorade sont à saturation, on n'a jamais connu ça, car des jeunes parents arrivent avec des enfants. En 2024-2025,

nous allons réhabiliter et agrandir la maternelle de Tilh, un gros projet est en cours sur Orthevielle pour cumuler la maternelle, le primaire, le centre de loisirs et la restauration.

LAL : En termes de logements saisonniers pour la culture du kiwi, vous avez mis en place un système innovant que d'autres collectivités sont venues voir. Racontez-nous.

J.-M. L. : On a fait quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs, une expérience unique que des gens du piment d'Espelette, du vignoble de Pessac-Léognan ou de l'appellation du Jurançon sont venus voir fonctionner. Pour la récolte des kiwis, les saisonniers qui viennent ici font souvent, avant ou après, le ramassage des pommes dans la Drôme, des clémentines en Corse, les vendanges dans le Bordelais... Ce sont des gens avec un mode de vie bien à eux, qui voyagent et vivent en camion, souvent avec leurs chiens, et ne veulent pas vivre dans des locaux en dur. La concentration de ces travailleurs en plein cœur de Peyrehorade avait causé quelques clashes par le passé. Là, nous avons mis en place deux aires pour eux avec toilettes, douches, palettes pour faire le feu : une à Bélus, sur un terrain de la communauté de





SE PROTÉGER DES INONDATIONS

Après quatre épisodes d'inondations en quatre ans, et malgré l'hiver sec qui vient de passer, la communauté de communes encourage les habitants à se saisir du dispositif Mirapi (mieux reconstruire après inondation), créé par la loi de Finances 2021. 77 diagnostics, pris en charge à 100 % par l'État, le département des Landes et la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, ont été réalisés chez des particuliers par le bureau d'études avec un rapport technique sur la vulnérabilité de l'habitation. Côté travaux, à ce jour, seuls trois dossiers, subventionnés à 80 % par l'État, ont été déposés. « En 2018, la maternelle juste au bord du Gave, a été très impactée par les inondations pour un préjudice de 150 000 euros, rappelle Jean-Marc Lescoute. Nous avons fait les travaux d'étanchéisation par le bas pour éviter les entrées d'eau, avec des batardeaux, des barrières anti-inondations qu'on remet à chaque alerte, et ça fonctionne. »

communes, l'autre à Saint-Étienne-d'Orthe, sur une parcelle mise à disposition par un producteur, Julien Pedelucq. Et nous avons monté une association, Le Relais saisonnier d'Orthe et Arrigans, avec une ancienne saisonnière devenue sédentaire, Julie Fialip. Elle joue un rôle social important avec toute la communauté de saisonniers, elle s'organise pour la continuité de leur travail, rend des services. Et tout le monde s'y est mis pour la réussite du projet, c'est la condition sine qua non : la profession du kiwi a contribué financièrement, la Mutuelle sociale agricole (MSA) a aussi amené sa contribution, et la gendarmerie est dans la boucle pour la sécurité de tous. Pour d'autres types de saison-

niers ou travailleurs, nous allons par ailleurs réhabiliter des foyers aujourd'hui inoccupés dans l'enceinte de la maison de retraite de Peyrehorade pour les transformer en logements temporaires et accessibles.

LAL : L'office de tourisme (OTI) Orthe et Arrigans vient récemment de prendre l'appellation Vallée du Kiwi, quelle est la stratégie derrière ?

J.-M. L. : Nous ne sommes pas naturellement une zone très touristique dans les Landes, avec peu d'hôtellerie notamment. Les gens passent, mais ne restent pas beaucoup. Nous avons donc fait intervenir un bureau d'études pour établir un état des lieux et voir

« Nous travaillons à la **réhabilitation de la voie du tram** qui allait de Dax à Peyrehorade, en voie verte »



La CCPOA a développé, en partenariat avec la société Harte Bon, un service de livraison et un distributeur 24h/24 de produits locaux

comment s'organiser pour demain. Qu'est-ce qui fait notre particularité ? Le kiwi. Nous pouvons, avec cette marque de destination, être en capacité d'être facilement identifiés. À terme, l'idée est aussi d'ouvrir une maison du kiwi pour que les touristes puissent venir voir cette histoire-là, atypique de notre territoire. Enfin, nous venons d'apprendre que l'ensemble patrimonial de Sorde-l'Abbaye est lauréat pour la région Nouvelle-Aquitaine du Loto du patrimoine. C'est le village où il y a sans doute le plus de plantations de ce fruit emblématique dans notre vallée...

LAL : Le kiwi landais, c'est assurément du circuit-court. Manger local, c'est aussi un principe qui vous tient à cœur en tant qu'ancien exploitant agricole, d'où l'idée du drive Harte Bon ?

J.-M. L. : Oui, le Covid a bouleversé les choses, parfois de manière positive, avec ce retour à la consommation directe. La communauté de communes a développé, en partenariat avec la société Harte Bon et

les producteurs du territoire (fruits et légumes, viandes, conserves...), un service de livraison en point relais ou via un distributeur 7j/7 24h/24 avec casiers réfrigérés à l'entrée de Peyrehorade. Cette société propose également, depuis peu, des plats cuisinés à base de produits locaux et pouvant être livrés aux entreprises du territoire pour le déjeuner.

LAL : Quels sont les projets en matière de développement durable en 2023 ?

J.-M. L. : Nous mettons en place une aire de covoiturage à la sortie de l'autoroute à Orthevielle, il y a des flux importants de travail vers Dax ou Marenne Adour Côte Sud, ce sera la première chez nous. Une autre doit être mise en place par Vinci vers le giratoire Sud Landes. Nous allons aussi équiper les toitures de nos bâtiments les plus importants (maternelles, crèches) en photovoltaïque pour privilégier l'autoconsommation. À plus long terme, nous travaillons à la réhabilitation de la voie du tram qui allait de Dax à Peyrehorade, en voie verte pour la marche et le vélo.



STÉPHANE
MALFATTI

CHARLINE
MALFATTI

KIWI DÉLICIES
**TOUT EST BON
DANS LE KIWI**

Producteur de kiwis depuis une trentaine d'années à Sorde-l'Abbaye, Stéphane Malfatti fait découvrir ses fruits à contre-saison grâce à des préparations alimentaires, tandis que sa fille Charline développe une gamme de cosmétiques à partir de leurs pépins aux vertus insoupçonnées.

Par Cécile AGUSTI

Pour la plupart des productions agricoles du département, l'afflux touristique estival constitue une manne de consommateurs supplémentaires. Pas pour le kiwi. « Le vert se consomme de Noël à mai et le gold (jaune) d'octobre à mars, explique Stéphane Malfatti, producteur depuis une trentaine d'années à Sorde-l'Abbaye. On n'avait donc rien à proposer aux touristes. Alors en 2012, j'ai lancé Kiwis Délices. L'idée était de créer des produits dérivés pour offrir à déguster du kiwi toute l'année. »

Grâce à un prestataire installé dans le Pays basque, il valorise les fruits qui n'ont pas la taille requise pour être vendus en frais. Dans un premier temps, les kiwis sont transformés en confitures, avant que la gamme ne s'élargisse. Avec du jus de kiwi tout d'abord, puis de la compote bio et sans sucre majoritairement destinée à la restauration scolaire. Depuis peu, elle compte également du « Ice Ki », une infusion désaltérante à base de kiwi. « Nous suivons les tendances du marché pour proposer de nouveaux produits. Nous avons d'ailleurs beaucoup d'autres idées... » Et pas seulement dans le domaine alimentaire !

COSMÉTIQUES NATURELS

« Lors de la fabrication du jus de kiwi, les pépins sont écartés. On s'est demandé comment les valoriser. Il y a cinq ans, on a essayé de les presser. On s'est retrouvé avec une huile aux vertus incomparables en cosmétique. Elle est riche en vitamines C et E, en oméga 3, 6 et 9 et possède des propriétés antioxydantes. »

Charline, sa fille, décide d'exploiter ce potentiel. Après quelques années de recherche et développement avec

les laboratoires Casa Nature à Pomarez et Art & Cos à Amou, la marque Oli.K est créée en 2022. « C'est la fusion de « Oli », qui signifie « huile » en gascon et de « K » pour « kiwi ». » Elle propose un savon, un shampoing, un gel douche, un exfoliant, un baume à lèvres et une crème pour le visage. Un lait pour le corps est également en préparation.

La marque se veut la plus vertueuse possible. En plus de valoriser un coproduit et de travailler avec des laboratoires locaux engagés dans le développement durable et l'écoconception, elle garantit des compositions à 98 % d'origine naturelle. « Pour nous améliorer encore plus, nous cherchons désormais à développer des emballages écoresponsables. »

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement est en effet une valeur cardinale dans la famille Malfatti. L'exploitation agricole qui compte 4 hectares de Hayward (kiwi vert) et 2,5 hectares de gold est certifiée Haute valeur environnementale, attestant de pratiques culturelles vertueuses. Le verger de kiwis verts est même mené en agriculture biologique. Parallèlement, les fruits issus de la vallée de l'Adour bénéficient du Label Rouge et de l'Identification géographique protégée (IGP) Kiwi de l'Adour, garanties d'une qualité supérieure et d'une origine réputée.

La logique de protection va jusque dans le circuit de distribution : directement à la ferme, via son site internet (www.kiwis-delices.com) ou dans de petites boutiques triées sur le volet (épiceries fines, restaurants et cabanes de plage en été).



IMMOBILIER HLT REJOIN

Face à un marché immobilier qui se contracte, Émilie Viala, créatrice du réseau de mandataires Home Land Transaction (HLT), a décidé de s'allier au Nantais Noovimo pour créer Noovimo Sud Ouest.

Par Cécile AGUSTI

L'équipe dirigeante de Noovimo Sud Ouest est composée (de gauche à droite) de Christophe Genest, directeur commercial, Marc Gallon, président, et Émilie Viala, directrice



T NOOVIMO

L'euphorie post-Covid n'est plus qu'un lointain souvenir. En 2023, le marché de l'immobilier connaît un ralentissement notable. Les professionnels du secteur constatent des prix en baisse, une difficulté pour les ménages à accéder aux crédits en raison de la hausse des taux d'intérêt, et un afflux de biens considérés comme des passoires thermiques.

Créatrice du réseau régional de mandataires Home Land Transaction (HLT) en 2015, Émilie Viala a senti le vent tourner dès 2021. « Je savais qu'on allait arriver dans des années un peu plus difficiles que celles qu'on avait vécues. » Afin d'offrir à ses équipes le meilleur accompagnement pour passer ce creux sereinement, elle souhaite recruter un directeur ou une directrice commerciale. Mais ses recherches d'un profil partageant ses valeurs restent vaines.

C'est à ce moment que Marc Gallon, créateur du réseau immobilier nantais Noovimo, lui propose de racheter Home Land Transaction. « Nous nous sommes rencontrés en 2017 à Paris, lors d'un salon de l'immobilier, se souvient-elle. Nous partageons une approche commune : développer un réseau régional dont l'ADN repose sur des valeurs fortes. Nous sommes toujours restés en contact depuis. Cependant, j'ai décliné sa proposition. Certes, je cherchais un collaborateur sur lequel je pourrais compter, mais je n'étais pas prête à vendre la marque que j'ai créée. »

RECRUTEMENT DE MANDATAIRES

Pour autant les discussions se poursuivent et finissent pas aboutir, en décembre dernier, à un compromis acceptable par les deux parties. Noovimo rachète la force commerciale de Home Land Transaction et Émilie Viala réinvestit une partie de ses gains dans la création d'une filiale, Noovimo Sud Ouest (NSO), dont elle devient directrice. « Cela me permet d'asseoir ma structure et de continuer de travailler auprès de mes équipes avec les valeurs d'éthique et d'empathie qui nous animent. »

Les trois associés de NSO ambitionnent de **fédérer une trentaine de conseillers immobiliers pour un chiffre d'affaires de 1 million d'euros dès 2023**

La plupart de ses mandataires ont choisi de la suivre dans cette nouvelle aventure. « Et ils ne le regrettent pas ! Les outils, les partenariats et les rémunérations apportés par Noovimo sont à la hauteur de leurs attentes. Et même s'ils ne travaillent plus sous la même enseigne, je suis toujours là. Il n'y a donc pas de rupture dans l'activité, ni dans le management. »

Pour Marc Gallon aussi, l'opération s'avère gagnante. Lui qui souhaitait déployer son activité en Nouvelle-Aquitaine dispose désormais d'une équipe déjà opérationnelle et bien implantée sur le territoire. Il intègre dans cette structure son directeur commercial, Christophe Genest, « un atout pour Émilie et ses équipes avec une expérience du terrain de plus de 20 ans qui permettra d'accroître l'offre de biens sur le pourtour atlantique. » Aujourd'hui, les trois associés se concentrent sur la croissance de NSO. Ils ambitionnent de fédérer une trentaine de conseillers immobiliers et d'atteindre un chiffre d'affaires de 1 million d'euros dès cette année. Ils prévoient ensuite de passer à 40 conseillers en 2024 (soit 1,5 million de chiffre d'affaires) et à 55 conseillers en 2025 (soit 2 millions de chiffre d'affaires).

« Nous mettons vraiment l'accent sur le recrutement de mandataires via de la communication, de la publicité, mais aussi en incitant nos équipes à devenir nos ambassadeurs, indique Émilie Viala. Nous venons de lancer un challenge grâce auquel chacun de nos collaborateurs peut gagner jusqu'à 3 000 euros de prime pour chaque nouveau recrutement auquel il aura contribué. »

COMMENT ATTIRER VERS LES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le département des Landes, la région Nouvelle-Aquitaine et l'État se sont engagés collectivement, le 10 mars, autour d'une feuille de route sur l'attractivité de ces métiers en tension, au plus près des personnes âgées, handicapées, en insertion ou de l'enfance en danger.

Par Julie DUCOURAU



De gauche à droite, Thierry Lescure (Pôle emploi),
Véronique Billaud (ARS Nouvelle-Aquitaine),
Daniel Fremon (préfecture), Xavier Fortinon (conseil départemental),
Marie-Laure Lafargue (région Nouvelle-Aquitaine) et
Michel Laforcade (chargé de mission gouvernementale en 2021)

C'est à l'échelle de la France, un « déficit colossal » de personnels de centaines de milliers de personnes, et au niveau landais, de plusieurs centaines : voilà le constat dressé par Xavier Fortinon, le président du conseil départemental, lors du lancement de la feuille de route landaise de l'attractivité des métiers de l'accompagnement. Aides-soignants, éducateurs, accueillants familiaux pour personnes âgées et/ou handicapées, aides à domicile... « Le sujet relève de l'urgence. Aujourd'hui, on n'arrive pas à rendre les services aux personnes qui en ont besoin, que ce soit dans le domaine des personnes âgées, de l'insertion, de la protection de l'enfance et des personnes en situation de handicap. Cette réalité factuelle se traduit par des difficultés de recrutement et des taux d'absentéisme importants liés à la difficulté de ces métiers », a-t-il ajouté, appelant notamment à la création d'un Institut du travail social (ITS) dans les Landes pour former de futurs salariés localement.

ŒUVRER DANS UNE APPROCHE GLOBALE

Face à ces défis, « il nous faut tous travailler ensemble » à la formation, au recrutement, à la fidélisation, à la qualité de vie au travail, au management, aux enjeux de mobilité, ont martelé, à ses côtés, les représentants du conseil régional, de l'État, de l'Agence régionale de santé (ARS), et de Pôle emploi, lors d'une conférence de presse, le 10 mars à l'Institut formation et développement (IFD) de Mont-de-Marsan.

Mieux anticiper les risques d'abandon, de décrochage, développer des parcours « regards croisés » pour comprendre des réorientations, changer l'image de ces métiers par la communication... « Tout cela ne pourra fonctionner que dans une approche globale », a préconisé Daniel Fremon, secrétaire général de la préfecture des Landes, car par exemple, « sans recrutement dans les crèches, les parents ne pourront de toute façon pas répondre aux offres d'emploi (dans les métiers de l'accompagnement). » L'an passé, pour fidéliser et attirer, le conseil départemental a déjà mis en place des compléments de rémunération pour ces métiers de l'accompagnement, et augmenté, dans la même logique, les taux d'encadrement dans ses structures à 0,8 personnel pour un résident (contre 0,6 en moyenne nationale). Les 23 et 24 mars, lors du budget primitif, les élus landais ont voté une enveloppe de 500 000 euros pour de nouvelles pistes d'actions : engagement annuel de jeunes en service civique au sein de structures partenaires, création d'un observatoire des tensions et besoins en ressources humaines (RH), développement d'un outil de mesure de la qualité de vie et des conditions de travail en lien avec des chercheurs de l'université de Bordeaux, financement de postes chargés de la qualité de vie au travail, formation et coaching de cadres dirigeants, et développement de solutions de mobilité adaptées aux professionnels des services à domicile (véhicule de fonction, sans permis, mobilité douce).

FORMATION, MOBILITÉ, QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pôle emploi et l'ARS Nouvelle-Aquitaine qui a déjà déployé une Plateforme territoriale solidaire (PTS) pour mettre en contact les structures et les professionnels déjà formés ou en devenir, vont de leur côté, travailler à identifier des viviers de candidats pouvant rapidement rejoindre les métiers de l'accompagnement et du soin. Des vidéos témoignages auprès d'établissements recruteurs vont par ailleurs être tournées pour valoriser ces métiers.

« Il faut être humble et très volontariste pour trouver des actions adaptées à ce secteur et travailler la fidélisation des salariés », a fait valoir Thierry Lescure, directeur territorial Landes et Lot-et-Garonne de Pôle emploi, alors que « 39 % des CDI (contrat à durée indéterminée) capotent dans les premiers mois, tous secteurs d'activités confondus. »



Pour les jeunes de l'Institut formation et développement (IFD) de Mont-de-Marsan, futurs éducateurs spécialisés, « le contact avec l'humain fait la richesse et la difficulté de ces métiers, loin de certains emplois d'aujourd'hui sans aucune quête de sens »

UNE SEMAINE DES MÉTIERS DU SOIN

Du 24 au 28 avril, Pôle emploi, en partenariat avec l'ARS Nouvelle Aquitaine, organise une Semaine des métiers du soin et de l'accompagnement. De quoi inciter les établissements à valoriser leurs démarches innovantes en matière de recrutement, fidélisation et qualité de vie au travail. L'occasion pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion de rencontrer des professionnels pour mieux comprendre les réalités de ces métiers exigeants, pleins de richesses humaines.

INFRASTRUCTURE LA STATION D'ÉPURATION DE JOUANAS FAIT PEAU NEUVE

Mont-de-Marsan Agglo et la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement ont officiellement inauguré, le 22 mars, la station de traitement des eaux usées de Jouanas à Mont-de-Marsan, opérationnelle depuis octobre 2021. Avec un investissement global de 21 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 10,3 millions d'euros par l'État, 135 000 euros par l'Ademe et 545 000 euros par la région Nouvelle-Aquitaine, la nouvelle structure a triplé sa capacité de traitement pour atteindre 1 050m³/h et faire face l'équivalent de la pollution rejetée par 55 000 habitants dans les 50 prochaines années. Cette « station du futur » se veut aussi à énergie positive grâce à un procédé de production de biométhane issu du biogaz produit lors du traitement des eaux usées. Le gaz vert est injecté dans le réseau public de gaz GRDF et revendu au fournisseur Gaz de Bordeaux. À terme, 2,5 millions de KWh doivent être produits chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 220 foyers.



EMPLOI MAISON ET SERVICES RECRUTE

Maison et Services organise un job dating, le 6 avril, à Mont-de-Marsan. Thierry Dupeyron, responsable d'exploitation de l'antenne landaise, envisage le recrutement de cinq nouveaux collaborateurs pour répondre à la demande croissante de prestations de ménage, jardinage et nettoyage. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont près de 117 postes à pourvoir sur les 580 créés à l'échelle nationale par le réseau.

Judi 6 avril - de 10 h à 15 h

1407 avenue de Villeneuve - Mont-de-Marsan



© Maisadour

FILIÈRE FOIE GRAS UN REDÉMARRAGE TRÈS PROGRESSIF

Si sur les fêtes de fin d'année 2022, les professionnels du foie gras ont réussi à contenir le recul des ventes dans la grande distribution à 19,4 % en volume, alors que la disponibilité était en baisse de 30 % en raison de la crise aviaire 2021, ils se trouvent aujourd'hui confrontés au manque de canetons à mettre en production. Une situation qui devrait perdurer dans la mesure où la filière doit également assumer la dé-densification du « plan Adour » dans certaines zones d'élevage du Sud-Ouest. « Les stocks étant maintenant au plus bas, il faudrait que la production en élevage remonte en 2023 de 20 à 25 %, juste pour assurer la mise en marché équivalente à 2022 », estime le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog).

INDUSTRIE MATERRUP S'ALLIE À VICAT POUR ACCÉLÉRER LA FABRICATION DE SON CIMENT BAS-CARBONE

« Cette usine n'est qu'une étape », affirmait Mathieu Neuville, PDG de Materrup, en septembre dernier, lors de l'inauguration, à Saint-Geours-de-Maremne, de sa première unité de production du ciment à base d'argile crue mis au point par la start-up. Le Landais vient d'annoncer son rapprochement avec le groupe cimentier français Vicat (3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 9 000 collaborateurs), basé en Isère et présent à l'international. La création d'une entreprise commune doit permettre aux partenaires d'industrialiser et de commercialiser ensemble très rapidement ce ciment basé sur la technologie brevetée Crosslinked Clay Cement (CCC®). « Mis en œuvre selon les règles d'art du métier, celui-ci réduit de moitié les émissions de CO₂, sans compromettre la performance ou la qualité du béton », assurent-ils dans un communiqué.



GUY SIDOS
PDG de Vicat

MATHIEU NEUVILLE
PDG de Materrup

© D. R.

AGENDA

AVRIL 2023

LUNDI 10 AVRIL

Lundi de Pâques : jour férié ordinaire. Un jour férié qui coïncide avec un jour de repos dans l'entreprise ne donne droit à aucun congé supplémentaire.

SAMEDI 15 AVRIL

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) sur le site net-entreprises.fr et télépaiement des cotisations sociales et du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sur les salaires de mars payés en mars ou avril.

- Exposition aux **facteurs de risques professionnels** : la déclaration sociale nominative (DSN) du mois d'avril permet de rectifier la déclaration des expositions aux facteurs de risques professionnels pour l'année précédente. Les six facteurs de risques sont : le bruit, le travail répétitif, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, les températures extrêmes, le travail en milieu hyperbare.

- **Employeurs de moins de 11 salariés** ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales : télépaiement sur le site net-entreprises.fr des cotisations et du prélèvement à la source sur les salaires du premier trimestre 2023.

MARDI 25 AVRIL

Employeurs de neuf salariés au plus : versement des cotisations Agirc et Arrco sur les salaires de mars ou du premier trimestre 2023 pour les employeurs de neuf salariés au plus au paiement trimestriel.

DIMANCHE 30 AVRIL

- **Entreprises en zone franche urbaine (ZFU)** : déclaration des mouvements de main-d'œuvre en 2022 à l'Urssaf et à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets anciennement Direccte).

- **Employeurs d'au moins de 50 salariés** : participation à la construction (1 % logement) : versement de régularisation en cas d'insuffisance d'investissements directs (service des impôts des entreprises, bordereau de versement n° 2485).

- **Médaille du travail** : date limite pour déposer le dossier à la préfecture ou à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) en vue de la promotion du 14 juillet. La médaille du travail peut s'accompagner d'une prime de l'employeur ou d'un congé. La prime est exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu pour la partie inférieure au salaire mensuel.

DÉLAIS VARIABLES

- Télépaiement de la **TVA** afférente aux opérations de mars ou aux opérations du premier trimestre 2023 en cas de paiement trimestriel. Le cas échéant, demande de remboursement mensuel ou trimestriel de TVA déductible.

- Paiement de la **taxe sur certaines dépenses de publicité** de 2022 (réalisation et distribution d'imprimés publicitaires, annonces dans les journaux gratuits...). Cette taxe, égale à 1 % de ces dépenses hors TVA, est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires HT atteint 763 000 euros. Elle est déclarée sur l'annexe à la déclaration de TVA des opérations du mois de mars ou du premier trimestre.

JOURS OUVRABLES :
25 JOURS

JOURS OUVRÉS :
FERMETURE SAM. ET DIM.
20 JOURS
FERMETURE DIM. ET LUNDI
21 JOURS

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L745-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	FÉVRIER 2022	FÉVRIER 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	108,94	115,78	+ 6,3 %
INDICE HORS TABAC	108,14	115,06	+ 6,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84		+ 3,6 %
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 ^e TRIMESTRE 2022	13,26		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,27 €	1 709,28 €		

DAX RÉSULTATS DU JEUDI 23 MARS 2023 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	Cabinet DE BRISIS & DEL ALAMO	BIEN IMMOBILIER	ST-PAUL-LES-DAX	1610 AVENUE DE L'OCEAN	95 700 €	112 500 €

E-mail : contact@annonces-landaises.comPlateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES
LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____


TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

 **PRÉFECTURE DES LANDES**

AVIS

**Installation classée pour la protection de l'environnement
Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement
concernant la prolongation d'exploitation de son Installation de Stockage
de Déchets Inertes (SDI) sur la commune de Biscarrosse
présentée par le SIVOM du BORN**

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2023, la Préfète des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Biscarrosse, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le SIVOM du BORN, concernant la prolongation d'exploitation de son Installation de Stockage de Déchets Inertes (SDI) sur la commune de Biscarrosse.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Biscarrosse, aux jours et heures d'ouverture au public, **du lundi 17 avril au vendredi 12 mai 2023 inclus (17 h 00)**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet :

- à la mairie de Biscarrosse, située 149 avenue du 14 juillet, aux jours et heures d'ouverture au public, soit : lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 12 mai 2023 (17 h 00).

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Landes : <https://www.land.es.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement-r595.html> accompagné de la demande de l'exploitant.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le 22 mars 2023

Pour la Préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON
L23AL01553

 **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LANDES
D'ARMAGNAC**

Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cachen

Par délibération du 14 Mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la modification n°1 du PLU de Cachen. Cette procédure vise à ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU située au niveau du bourg de la commune.

Concertation est prévue du lundi 27 Mars au vendredi 28 Avril 2023.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCLA (à Roquefort) et dans la mairie de Cachen.

L23AL01232

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE LABOUEHYRE 40120

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21400134900015

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.landespublic.org>

Identifiant interne de la consultation : LABO202304

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Nom du contact : GARCIA Marion

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 28 avril 2023 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Réalisation d'une chaufferie biomasse sur la commune de Labouheyre

Code CPV principal : Descripteur principal : 45232141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché concerne la réalisation d'une chaufferie biomasse sur la commune de Labouheyre : fourniture, installation et mise en service de cette chaufferie.

Il est composé d'un lot unique : Gros-Oeuvre / Menuiseries intérieures et extérieures / Electricité / Chauffage

Mots descripteurs : Chauffage (travaux)

Lieu principal d'exécution du marché : Labouheyre

Durée du marché (en mois) : 9

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Prise de rendez-vous auprès de Monsieur Jérôme DEYRIS, responsable du service bâtiment

Date d'envoi du présent avis : 29/03/2023

L23AL01615



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

COMMUNE DE SARBAZAN
93 route du Graba 40120 Sarbazan

Type d'annonce : Procédure adaptée

Objet du Marché : Confection et conditionnement de repas sous liaison froide.

Durée du marché : A compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée d'un an renouvelable tacitement une fois.

Désignation des lots : Lot unique

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché : Le marché sera attribué à un prestataire unique ou un groupement solidaire.

Critères d'attribution : voir règlement de la consultation.

Renseignements administratifs : Mairie - Tél. 05.58.45.64.93 - secretariat.mairie@sarbazan.fr

Date limite de réception des Offres : 27 avril 2023 à 12 h.

Obtention des dossiers de consultation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date d'envoi à la publication : 30 mars 2023

L23AL01628



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE ADAPTÉE

Articles L 2113-10 et R 2113-1, L 2123-1, R 2123-1 et R 2161-8 du Code de la commande publique

Maître de l'ouvrage :

MAIRIE D'ONESSE-LAHARIE (40110)

Mode de passation : MAPA

Objet du marché : Rénovation de l'auberge CAULE - travaux de renfort structure bois.

Nature et quantité des prestations : marché lot unique

Dossiers à retirer : Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>.

Offres à déposer : Uniquement sous format électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements administratifs : Mairie d'Onesse-Laharie 232 place des Platanes 40110 Onesse-Laharie Tél : 05 58 07 30 10 -Télécopie : 05 58 07 30 78 mairie-onesse-laharie@orange.fr

Date limite de réception des offres : 11 avril 2023 à 12 h.

Durée du chantier : 2 mois

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.

- DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

- DC 2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché : Pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail.

NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Critères de pondération : Prix : 50 % - Valeur technique : 40 % - Délai : 10 %.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau

Date d'envoi du présent avis : 27 mars 2023

Le Maire

L23AL01559

CONSTITUTIONS

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination :

Soutien Scolaire Landes et Pays Basque

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 €

Siège social : 619 Bis Avenue des Artisans 40150 Soorts-Hossegor.

Durée : 50 ans

Objet : toute activité de soutien scolaire, de cours particuliers à domicile et de services à la personne

Président : M. Kévin LESTRADE demeurant 238 Avenue du Marensin 40660 Moliets-et-Maa.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : Dax.

L23AL01527

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : 1R2 RENOU

Forme : SARL

Capital : 1.000 €

Siège social : 6 avenue du Président René Coty 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : toute activité d'agencement intérieur, pose de cuisine, baign, dressing, rangement, tous travaux de peinture intérieure, revêtement de sols et murs, vitrerie, petits travaux de réparation dans le bâtiment, hommes toutes mains, tous travaux de rénovation intérieure sous-traités ou non, achat revente de matériaux.

Gérants : M. Nicolas ROBBE et Mme Cécile ROBBE demeurant 6 Avenue du Président René Coty 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL01529

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 01/04/2023 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **HAGETFI**

Siège social : 18 place Pascal Duprat 40700 Hagetmau

Au capital de : 1.000 € en numéraire

Durée : 50 ans

Objet : centre de culture physique, salle de remise en forme, training.

Président : SOUARN Pierre demeurant 51 avenue des Pyrénées 40800 Aire-sur-l'Adour.

Directeur général : SOUARN Samuel demeurant 96 rue Victor Hugo 40700 Hagetmau.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Président

L23AL01546



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Vincent CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 27 mars 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **CHESS RENTAL**

Capital : 1.500 euros

Siège : 534 Ter Avenue de l'Océan à Magescq (40140)

Objet : L'acquisition, la construction, la rénovation de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, lots de copropriété, à usage d'habitation, industriel, professionnel ou commercial, la cession éventuelle de ces biens ou droits immobiliers ; la prise à bail de tous biens immobiliers ; la gestion et l'exploitation desdits biens immobiliers notamment par voie de location meublée ; l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les biens immobiliers ; la conclusion de tout emprunt, de toute garantie sur un ou plusieurs biens et droits immobiliers ; l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés.

Durée : 99 années

Gérant : M. Cédric CHEssel demeurant 7 avenue des Saules à Tosse (40230)

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL01570

Suivant acte sous seing privé en date du 20 mars 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan le 22 mars 2023 référence 4004P01 2023 N 00423, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : **SCI SANSE**

Siège : Pissos (40410) 805 Route des Lacs

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutilisés à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Capital social : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Gérants : Monsieur François, Joaquim PINTO DA SILVA et Madame Laetitia, Hélène ELBEL demeurant tous deux 805 Route des Lacs 40410 Pissos.

Clause d'agrément : toutes les cessions sont soumises à agrément à l'exception de celles entre associés.

Pour avis et mention, le Gérant

L23AL01586



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **POK ET PIZZA**
FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 3 000 euros
SIEGE SOCIAL : 637 rue de la Grande Lande 40120 ROQUEFORT

OBJET : La restauration rapide ou traditionnelle (avec ou sans alcool) en ambulatoire ; restauration sur place et à emporter ; exploitation d'un bar-restaurant, salle de jeux, traiteur ; vente de pizzas sur place et à emporter ; animations

DURÉE : 99 années

GERANCE : Madame Laurianne PAUKNER demeurant 637 rue de la Grande Lande 40120 ROQUEFORT et Monsieur Thomas PAUKNER demeurant 637 rue de la Grande Lande 40120 ROQUEFORT

IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis,

L23AL01598



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SARL JMD EBENISTERIE MENUISERIE
FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 34 chemin de Larrere 40700 POUDEX

OBJET : Ebénisterie, menuiserie

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Jean-Michel DARRACQ demeurant 34 chemin de Larrere 40700 POUDEX

IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis,

L23AL01599



SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 28 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **GAUYAT**

Siège : 205 Route de Bayonne 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au

Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 750.000 euros

Objet :

- L'acquisition, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement,

- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations,

- L'acquisition, l'échange, la vente, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles entrant ou compris dans son patrimoine,

- L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique du groupe,

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,

- La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus et notamment de services d'assistance administrative, comptable et de gestion, financière, commerciale, RH, technique, juridique et fiscale, au profit de ses filiales ou sous-filiales,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Bernard GAUYAT, demeurant 603 Chemin de Laudebat 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

L23AL01602



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 mars 2023, à Sanguinet.

Dénomination : **CHEZ GUILLAUME**

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 400 place de la Mairie 40460 Sanguinet.

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolatier, glacier, snacking et petite restauration, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.000 euros

Gérant : Monsieur Guillaume BONNY, demeurant 1036 avenue de Bordeaux, 40460 Sanguinet.

Gérant : Madame Cathy MOYZES épouse BONNY, demeurant 1036 avenue de Bordeaux 40460 Sanguinet.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL01603

MODIFICATIONS

Par décisions unanimes des associés du 1.03.2023 de la société **BAINE** Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 euros dont le siège est 36 impasse des Cailles 40230 Tosse, immatriculées au RCS de Dax n° 907 852 842

- Il a été nommé en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour et ce pour une illimitée : Madame Jennifer MORLAES demeurant Lotissement des Etangs 1 impasse des Nénuphars 40230 Tosse née le 3 mai 1984 à Toulouse (31).

- Il a été modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 octobre de chaque année.

RCS Dax.

Pour avis

L23AL01006



AVIS DE PUBLICITE

SARL DUARTE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 33 500 euros

Siège social : 2623, avenue du Président Kennedy

40280 SAINT PIERRE DU MONT
530 768 795 RCS MONT DE MARSAN

Suivant décisions de l'associé unique du 24/03/2023

le transfert du siège social de : 601, route de Grenade-40270 RENUING à 2623, avenue du Président KENNEDEY -40280 SAINT PIERRE DU MONT, a été décidé à compter de ce jour

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis

L23AL01451



Cabinet JL DEKENS

CONSULTANTS - TJSO

42 rue des Jardins

40100 DAX

Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 14 mars 2023, les associés de la société **DOMAINE DE LA PALUE**, SAS au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis 639 route de la Palue 40260 Castets, immatriculée au registre de commerce de Dax N° 901 830 976, ont décidé de nommer, à effet du même jour et sans limitation de durée, en qualité de nouveau président Monsieur Philippe TAPIA, demeurant à Castets (40260), 639 route de l'Océan, en remplacement de Madame Camille MATHIEU, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Président

L23AL01521

LES ANNONCES
LANDAISES

**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



Etude de Maîtres DUCOURAU, DURON, LANDAIS et MOREAU-LESPINARD, notaires associés à Arcachon, 169 Boulevard de la Plage.

GREEN PLACE IMMOBILIER

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 400 place de la Mairie
40460 SANGUINET
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°878 711 308

L'AGE du 23/03/2023 a décidé le transfert du siège social au 576 avenue d'Aquitaine, 40600 BISCARROSSE à compter du 23/03/2023.

Pour avis
Le Notaire

L23AL01522



SUD-OUEST MONTAGES CHARPENTES METALLIQUES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 127 Chemin de Rondun
40380 POYANNE
899 784 979 RCS DAX

Avis de publicité

Par décisions unanimes des associés du 10/03/2023, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «F&S Constructions».

L'article 3 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Pour avis,

L23AL01530



123, rue de Reuilly
75012 PARIS

MARTINVEST

SAS au capital de 50228,25 €
Siège social :
15 rue des Genêts 40530 Labenne
658 204 268 RCS de Dax

L'AGO du 15/03/2023 a nommé directeur général Mme MARTINAUD Gesine, demeurant 15 rue des Genêts 40530 Labenne
Mention au RCS de Dax

L23AL01532



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 21 mars 2023, l'associé unique de la société **SARL BONFILS**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 2.500 euros dont le siège social est sis 120 chemin Emparats 40180 Sort-en-Chalosse, immatriculée au registre de commerce de Dax N° 788 969 038, a décidé de transférer le siège social à Hinx (40180) 4 route des Chênes, Zone d'Activité Economique, Village des entreprises du Pays de Montfort-en-Chalosse, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : siège : 120 chemin Emparats 40180 Sort-en-Chalosse.

Nouvelle mention : siège : 4 route des Chênes, Zone d'Activité Economique, Village des entreprises du Pays de Montfort-en-Chalosse 40180 Hinx.

Le Gérant, Monsieur Jérémy BONFILS
L23AL01539

SARL JOROLO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
925 route de Saint-Pierre-du-Mont
40280 Haut-Mauco
948 187 638 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 22 février 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société SARL JOROLO a décidé de transférer le siège social du 925 route de Saint-Pierre-du-Mont 40280 Haut-Mauco au 7 rue des Cordeliers 40000 Mont-de-Marsan.

à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23AL01541



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

REGARD EXTERIEUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 400 rue des compagnons
40600 BISCARROSSE
808 558 324 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant AGE du 1/03/2023, M. Richard OUGUEZ (demeurant 155 Chemin de Traouquelane 40600 Biscarrosse) a démissionné de son mandat de gérant à compter du 1/03/2023 ; M. Filipe ANDRADE DIOGO (demeurant 350, rue des Bruyères Porte 13 40600 Biscarrosse) et M. Florian DELALANDE (demeurant 844, chemin des roseaux 40600 Biscarrosse) ont été nommés gérants à compter du 1/03/2023 ; l'objet social a été étendu aux activités de « Entretien, dépannage et rénovation de piscines et de spas ; Apport d'affaires ; Exclusivement par recours à la sous-traitance, la réalisation de tous travaux de maçonnerie en lien avec les activités de la Société » et l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié en conséquence ; le siège social a été transféré du « 400 rue des compagnons - 40600 BISCARROSSE » au « 21, avenue de Laouadie 40600 Biscarrosse » à compter du 1/03/2023 et l'article 4 « siège social » a été mis à jour en conséquence. Mention sera faite au RCS de Mont-De-Marsan Pour avis La Gérance

L23AL01542



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 13/03/23, l'associée unique de la société **FLITETEC**, SAS au capital de 2.500 euros dont le siège social est sis 283 rue Antoine Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan N° 891 144 784, a décidé de transférer le siège social au 5 rue Pierre Lisse 40000 Mont-de-Marsan, à compter du même jour.

La Présidence

L23AL01550



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 13/03/23, les associés de la **SCI STAG**, société civile au capital de 34.301,02 euros dont le siège social est sis ZA de la Faisanderie, 281 allée de Lagace 40090 Saint-Avit, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan N° 424 037 851, ont décidé de transférer le siège social au 5 rue Pierre Lisse 40000 Mont-de-Marsan, à compter du même jour.

La Gérance

L23AL01554

SAS SEV CONSULTING

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 9 Allée de l'Artois
40530 LABENNE
RCS de DAX N°893 296 947

L'AGE du 26/03/2023 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Le courtage en Opérations de Banque et en Services de Paiement. Le courtage en Assurances, le Conseil en Gestion de Patrimoine.

La décision sera effective à compter du 26/03/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de DAX.

Pour avis

Séverine DEVILAINE

L23AL01560



SELASU D'AVOCAT
C. DARGET
17 Place Roger Ducos
2nd Etage - 40100 Dax
contact@cdarget-avocat.fr
Tél : 05 58 43 76 61

BOIS IMPREGNES

Société anonyme transformée en société à responsabilité limitée
au capital de 230 054 euros
Siège social : 184 ROUTE DE DAX
40990 MEES
985 420 181 RCS DAX

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 13 mars 2023, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-245 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 230 054 euros, divisé en 575 135 parts sociales de 0,40 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs :

Madame DEYTIEUX Myriam, Françoise,

Monsieur DEYTIEUX Ghislain,

Monsieur URRUTIBEHETY Jean-Marc,

Monsieur URRUTIBEHETY Raymond,

Madame LESCLAUX Jean-Pierre, Patrick, Daniel,

Monsieur NAULIBOIS, Jean, William,

Monsieur LEONARD Frédéric.

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Monsieur Frédéric LEONARD, demeurant 255 Chemin d'Aurus, Logis de Bois 40990 SAINT PAUL LES DAX.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Frédéric LEONARD, gérant, demeurant 255 Chemin d'Aurus, Logis de Bois 40990 SAINT PAUL LES DAX, pour une durée illimitée.

Commissaires aux Comptes confirmés dans leurs fonctions :

KPMG AUDIT SUD OUEST, société par actions simplifiée, domiciliée Rue Carmin 31676 LABEGE CEDEX, titulaire,

KPMG AUDIT SUD-EST, société par actions simplifiée, domiciliée 480 Avenue du Prado 13269 MARSEILLE 8e ARRONDISSEMENT CEDEX08, suppléant.

Les mentions prévues par l'article R. 210-4 du Code de commerce et qui ne concernent que les sociétés par actions sont frappées de caducité.

La Gérance

L23AL01562

ABONNEZ-VOUS

CAPTAINE J
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 2.000 euros
Siège Social : 443 rue Félix Robert
40400 Meilhan
RCS Dax N° 900 569 658

Aux termes d'une décision en date du 07 mars 2023, l'Associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce.

Pour avis, le Gérant

L23AL01568

LES FERMIERS LANDAIS

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 26 rue de Papin
40500 Saint-Sever
RCS Mont-de-Marsan 391 760 725

L'associée unique de la société FERMIERS DU SUD OUEST, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est à Saint-Sever (40500), Zone Industrielle, immatriculée RCS Mont-de-Marsan n° 521 743 476, Présidente de la société LES FERMIERS LANDAIS, a décidé le 16 mars 2023, la nomination de Monsieur Vincent ROBIN, né le 2 juin 1965 à Nantes, demeurant 6 rue Maurice 85100 Les Sables d'Olonne, Directeur Général de FERMIERS DU SUD OUEST, représentant permanent de la Présidente FERMIERS DU SUD OUEST de LES FERMIERS LANDAIS en remplacement de Monsieur Paul LE BARS démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL01573



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

SCI PICTURA

Société civile
Au capital de : 1.000,00 euros
Siège social : 187 chemin du Castera
40180 HINX
484 378 401 RCS DAX

NOMINATION COGERANT

Suivant acte reçu par Maître Laure BERGES, notaire à HAGETMAU (Landes) le 7 décembre 2022, les associés ont nommé Monsieur Franck PONS, demeurant à POYARTIN (40380) 86 route de Pantot, cogérant de la société à compter du 7 décembre 2022.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes)

Pour avis
Le notaire

L23AL01588

ECO TRANSFORMATION

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 176.000 euros
Siège social : Route de Peyrorade
40300 Saint-Lon-les-Mines
420 578 643 RCS Dax

Par décision de l'Associée Unique du 02/03/2023 :

- M. Pierre CHEVALLEY est nommé aux fonctions de Directeur général suite à la démission de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et demeurant 26 rue Centrale 3963 Crans-Montana (Suisse),

- M. Pierre MOUYEN est nommé aux fonctions de Président suite à la démission de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour, et demeurant 2 rue Aouqué 40180 Oeyreluy.

RCS Dax

Pour avis

L23AL01589

**REGIE REGIONALE DE TRANSPORT
DES LANDES**
Etablissement public à caractère industriel
et commercial
Au capital de 5.013.789,28 euros
Siège Social : 99 rue Pierre Benoit
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan n° 896 550 118

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine s'est prononcé, le 13/03/23, sur la nomination de 3 nouveaux membres du Conseil d'Administration de la RRTL, à savoir :

Administrateurs sortants :

Mme BROUSTE Patricia représentante du personnel, M. LARTIGAU Philippe représentant du personnel, Mme VENDEUIL Colette représentante du personnel

Nouvelle mention :

Président : M. Eric SARGIACOMO

Vice-Présidente : Mme Frédérique CHARPENEL

Administrateurs :

M. Patrick BASCLE représentant du personnel, M. Mathieu BERGE conseiller régional, Mme Maryline BEYRIS conseillère régionale, M. Eric CABANNE représentant du personnel, M. Pierre CHERET conseiller régional, M. Gilles COUTURE personnalité compétente, Mme Dominique DALIS représentante du personnel, M. Didier DAMESTOY conseiller régional, Mme Sylvie FRANCESCINI conseillère régionale, M. Florent LACARRERE conseiller régional, M. Peter PAUPARDIN personnalité compétente, Carole PEYRES représentante du personnel.

L23AL01590



CAMILLE AVOCATS
Société d'Avocats
42 rue des Filatiers
31000 Toulouse
Tél : 05.61.55.39.39.
Fax : 05.61.32.60.41



GFA LYCOPERSICUM
Groupement Foncier Agricole
Au capital de 600 €
Siège social : Route de Pontenx
40160 Parentis-en-Born
RCS Mont-de-Marsan (40) 799 998 679

Au 21/03/2023, les associés ont décidé de transformer le Groupement Foncier Agricole en Société Civile Immobilière.

La durée de la société, son objet, sa date de clôture et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 600 €, il reste divisé en 60 parts de 10 € numérotées de 1 à 60, lesquelles parts sociales restent réparties entre les associés dans les proportions actuelles.

Les associés décident de modifier la dénomination sociale et d'adopter, au 21/03/2023 «LYCOPERSICUM» comme nouvelle dénomination sociale, en remplacement de l'ancienne dénomination «GFA LYCOPERSICUM».

Madame Adèle MARTY, épouse AUDOY, née le 21 juillet 1982 à Rodez (12000), de nationalité française demeurant à Lué (40210), 2110 quartier La Cherre, reste gérante de la société.

L23AL01593



CAMILLE AVOCATS
Société d'Avocats
42 rue des Filatiers
31000 Toulouse
Tél : 05.61.55.39.39.
Fax : 05.61.32.60.41

GFA AUDOY WRIGHT VILA
Groupement Foncier Agricole
Au capital de 500 €
Siège social : Route de Pontenx
40160 Parentis-en-Born
RCS Mont-de-Marsan (40) 501 016 109

Au 21/03/2023, les associés ont décidé de transformer le Groupement Foncier Agricole en Société Civile Immobilière.

La durée de la société, son objet, sa date de clôture et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 €, il reste divisé en 100 parts de 5€ numérotées de 1 à 100, lesquelles parts sociales restent réparties entre les associés dans les proportions actuelles.

Les associés décident de modifier la dénomination sociale et d'adopter, au 21/03/2023 «AUDOY WRIGHT VILA» comme nouvelle dénomination sociale, en remplacement de l'ancienne dénomination «GFA AUDOY WRIGHT VILA».

Monsieur Vincent AUDOY demeurant à Lué (40210), 2110 quartier La Cherre et Monsieur Bruno VILA demeurant à Montescot (66200), Mas de la Fabrègue, Route de Brouilla, restent cogérants de la société.

L23AL01595

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 28 mars 2023, l'objet social de **SASU RISK MANAGEMENT CONSEIL** au capital social de 1 € divisé en 100 parts sociales de 0.01 € chacune, Siège social : 116 Rue Lembarry, 40300 Peyrehorade, RCS Dax 537 654 097 a été modifié

Ancien objet social : L'assistance à la négociation et à la mise en œuvre de toutes conventions pour le compte de tiers, toutes prestations de conseil en matière de gestion.

Nouvel objet social : L'assistance à la négociation et à la mise en œuvre de toutes conventions pour le compte de tiers, toutes prestations de conseil en matière de gestion, courtage d'assurance.

Président : Monsieur Dany DHENIN, demeurant à Peyrehorade (40300), 116, Rue Lembarry.

Pour avis et mention, le Président.

L23AL01600



Selon décisions de l'associé unique en date du 01/06/2022 de la société ETF JEROME LABARBE, EURL au capital de 60 000 €, siège social à POUYDESSEAUX (40120) 422 route de Sarbazan, 908 929 862 RCS MONT DE MARSAN, il résulte que M. André LABARBE demeurant à POUYDESSEAUX (40120) 420 route de Sarbazan, a été nommé cogérant à compter du 01/06/2022.

L23AL01606



CABINET MINGINETTE
Société d'Avocats
Conseils en Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
Centre Beaugency
Avenue des Vallées
64110 Jurançon

LE FOURNILL CAZERIEN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.500 €
Siège social : 266 Rue Georges Rande
40270 Cazères-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan 500 634 548

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29 mars 2023 l'associé unique a décidé :

- De transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, en adoptant le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme 10.500 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à Responsabilité Limitée, la Société était gérée par M. Julien LIQUIERE DUVERNAC.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Julien LIQUIERE DUVERNAC demeurant à Audenge 33980, 9 rue des Sauniers, en sa qualité de Président.

- De transférer le siège social de Cazères-sur-l'Adour 40270, 266 rue Georges Rande à Audenge 33980, 9 rue des Sauniers à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 500.634.548 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Pour avis

L23AL01611



Vincent GUADAGNINO & Associés
Espace Diorama - Bld de Cascals
64200 BIARRITZ
05 59 42 30 55

SOLLEONE
Société Civile en cours de transformation en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 558.685 euros
Siège social : 2 avenue de la Braserade
Résidence du Golf 40510 Seignosse
883 259 129 RCS Dax

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 22/03/2023, la collectivité des associés, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 558.685 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable des associés.

La collectivité des associés a également décidé de modifier l'objet social comme suit :

Objet : Prise de participation ou d'intérêts par acquisition, constitution, souscription, apport, fusion ou autrement de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale. Acquisition, gestion sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie. Gestion de ses participations et de la trésorerie du groupe de sociétés ainsi constitué. Animation des entreprises ou filiales auxquelles la Société est intéressée notamment par la conduite de la politique générale du groupe, l'accomplissement de tous mandats sociaux et/ou de gestion, d'administration et/ou de direction, la prestation de services et de conseils au profit de toute personne morale dans laquelle elle détient ou pas des participations.

M. Pierre DUVELLEROY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Il devient Président de la société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, pour une durée égale à la durée de la Société.

La collectivité des associés a décidé de nommer Melle Caroline CAZAUX demeurant 2 avenue de la Brasérade 40510 Seignosse, en qualité de Directrice Générale pour une durée égale à la durée de la Société.

Modification sera faite au GTC de Dax.

Pour avis, le Président

L23AL01613

SARL MADYBEN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 386 avenue du Maréchal
Juin 40000 Mont-de-Marsan
RCS de Mont-de-Marsan 431 947 159

Les associés par décisions unanimes du 23/12/2022, ont pris acte de la démission de Mme Brigitte LACROIX demeurant 97 Allée du Piron 40090 Saint-Avit de ses fonctions de gérante et ce, à compter de ce jour.

RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL01616



SCP DE JURE
Notaires Associés
670 route des Lacs
40410 Pissos

LES BRUYERES
Société Civile Immobilière
capital 1.000 euros
Siège social : 98 Chemin de Dumolé
Saint-Julien-en-Born (40200)
RCS Mont-de-Marsan 802 657 221

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte reçu par Maître Laetitia ELBEL-AUZERO, notaire à Pissos, le 28 décembre 2022,

1°) Il a été constaté le retrait de Madame Céline Catherine CORNUT.

Par suite, le capital social a été réduit et porté à la somme de 500 euros divisé en 500 parts de 1 euro chacune de valeur nominale restant intégralement attribuées à Monsieur Frédéric JOYEAU.

2°) Il a été pris acte de la démission de Madame Céline Catherine CORNUT de ses fonctions de cogérante.

Pour avis, le Notaire

L23AL01621

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

DISSOLUTIONS



LES ZECUREUILS

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 5 Impasse de l'Amasse
40530 LABENNE
RCS de DAX n°840 591 721

L'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme PAREDES Béatriz, demeurant 5 Impasse de l'Amasse, 40530 LABENNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.
L23AL01473

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de Béarn

EARL DE LASSEGUETTE

Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique en liquidation
Au capital de 21.342,86 euros
Siège social : Maison Lasseguette
40290 Misson
343214391 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Bernard MAGESCAS, demeurant 1130 route de Habas 40290 Misson, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 1130 route de Habas 40290 Misson. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
L23AL01519



SCI ARCAZ

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 8 rue du Château d'Eau
40150 Seignosse
RCS Dax 900 501 180

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 22 mars 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation.

Aux termes du même acte, les associés ont nommé en qualité de liquidateur, Mon-

sieur Benjamin CAZALE demeurant 8 rue du Château d'Eau 40150 Seignosse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Les associés ont fixé le siège social de la liquidation au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, La Gérance
L23AL01533



SELARL COUSSEAU -
PERRAUDIN - GADOIS -
DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

SCP CLAUDE CAULLET ET ASSOCIES

Société civile professionnelle
au capital de 101 718 euros
Siège social : 10 Boulevard de Poyusan
40100 DAX
494 098 288 RCS DAX

Suivant Décisions du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude CAULLET, demeurant 11, route du Plan 40100 DAX.

Le siège de la liquidation est fixé 10, Boulevard de Poyusan 40100 DAX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

L23AL01535



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2023, la collectivité des associés de la société MAHEE, Société Civile en liquidation au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 235 route de la Pachère 40400 Gouts et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 509 190 708, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Monsieur Laurent RODRIGUEZ et Madame Corinne RODRIGUEZ demeurant ensemble à Gouts (40400) 235 route de la Pachère, a pris fin à la même date.

Monsieur Laurent RODRIGUEZ assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour extrait et mentions, le Liquidateur
L23AL01540

LES ANNONCES
LANDAISES

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

MC IMMOBILIER

Société civile immobilière société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 50 RUE LEON GAMBETTA
40000 MONT-DE-MARSAN
499 162 303 RCS MONT-DE-MARSAN

DISSOLUTION

Aux termes de l'AGE en date du 28/02/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.

Madame Maryse CAPDEVOLLE, Gérante associée de la Société MC IMMOBILIER, demeurant 183 IMPASSE D'ANJOU, 40280 ST PIERRE DU MONT (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Monsieur Christian LAFFERRE, Gérant associé de la Société MC IMMOBILIER, demeurant 8 ALLEE ISIDORE SALLES, 40000 MONT DE MARSAN (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Pour avis, les liquidateurs
L23AL01579



Mandataires Judiciaires
7B place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan
montdemarsan@equip.eu
www.equip.eu

JPTL SCI

Société en liquidation
Forme : SCI
Au capital de 100 €
Siège social :
11 Chemin de Montpellier 40290 Estibéaux
R.C.S. DAX
N° SIREN 531 896 728

Par Assemblée Générale en date du 24.03.2023, la SELARL EKIP' représentée par Maître Christophe MANDON a été désignée aux fonctions de liquidateur avec pour mission de procéder aux opérations de liquidation de la SCI JPTL.

La correspondance, les actes et documents concernant la SCI en liquidation JPTL et sa liquidation devront être adressés et notifiés à la SELARL EKIP' 7B Place Saint-Louis, 40000 Mont-de-Marsan.

Mention modificative sera faite au RCS : Dax.

Pour avis, le Liquidateur
L23AL01584

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 de la société SCI LES LANDES, SCI au capital de 1.000 €, 189 route de Beylongue 40400 Saint-Yaguen, RCS Dax 482 377 140, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et sa mise en liquidation.

Il a été mis fin au mandat de gérant de M. Jean-Marc VIVES. Il a été nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Marc VIVES, 189 route de Beylongue, 40400 Saint-Yaguen. Le siège de

la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Dépôt sera fait au RCS Dax.

L23AL01591

CLÔTURES

SCEA LA FONTAINE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 104.000 €
Siège Social : 77 Impasse du Moulin de Gert 40360 POMAREZ
Siège de la liquidation : 77 Impasse du Moulin de Gert 40360 POMAREZ
502 644 925 R.C.S. DAX

Suivant décision en date du 24.03.2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, Madame MARQUEVIELLE Française demeurant 77 Impasse du Moulin de Gert 40360 POMAREZ, déchargé cette dernière de son mandat et prononcé la clôture des comptes de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DAX.

Mention sera faite au RCS de DAX.
Pour avis.

L23AL01506

SCI DE PERPIGNAN

Société Civile Immobilière
en liquidation
Capital 3.048,98 euros
Siège social : 18 Route de l'Eglise
40320 Mauries
319 179 990 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 10/02/2023, la collectivité des associés a approuvé les opérations de liquidation, a donné quitus de la gestion du liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation de ladite société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Pour avis, le Liquidateur
L23AL01549



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

MC IMMOBILIER

Forme : Société civile immobilière société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 50 RUE LEON GAMBETTA,
40000 MONT-DE-MARSAN
499 162 303 RCS MONT-DE-MARSAN

LIQUIDATION

- L'assemblée générale des associés du 28 février 2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN et la société sera radiée au jour de la date de l'assemblée soit le 28 février 2023.

Pour avis, Les liquidateurs
L23AL01580

10.43

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 283 Rue Antoine Bequerel
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan 891 951 915

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 30 novembre 2022, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat à Monsieur Manuel LAFUENTE, liquidateur et constate la liquidation au 30 novembre 2022.

Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le liquidateur

L23AL01581



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Me Philippe DUCASSE, le 22/03/2023, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 24/03/2023, dossier 2023 17647, référence 2023 N 00435,

La Société dénommée **SAS LOU PIGNADA**, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000,00 € ayant son siège social à Messanges (Landes) Route des lacs identifiée sous le numéro SIREN 433 839 230 RCS Dax représentée par M. Lucas LAFITTE domicilié au siège de la société, a donné en Location Gérance à la Société dénommée **MH7**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à Soorts-Hossegor (Landes) 366, avenue du touring Club de France identifiée sous le numéro SIREN 813 549 342 RCS Dax représentée par Mme Erika HONTHAAS, la branche bar, restaurant, pizzeria, plats à emporter, glacier, snack dépendant du fonds de commerce de camping sis et exploité à «Camping Lou Pignada» Messanges 40660, pour une durée de quatre ans et sept mois, soit 5 saisons allant du 15/03/2023 au 10/10/2027.

Il est ici précisé qu'un acte de Location Gérance avait été signé entre les parties nommées ci-dessus, pour une durée allant du 15/03/2018 au 01/11/2022. Cette Location Gérance a donc pris fin le 01/11/2022.

Pour avis, Me DUCASSE L23AL01558

La location-gérance consentie par la société **THE SOCIAL SEIGNOSSE**, SAS au capital de 15.000 euros dont le siège social est situé 4 place des Bourdaines 40510 Seignosse, immatriculée au RCS de Dax sous le n°891.218.521 au profit de la société **ANI**, SAS au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé sis 5A, Chemin de Pouzou, Saint-Loup-Cammas (31140), immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 912.220.944, suivant acte SSP du 21 avril 2022, portant sur un fonds de commerce de débit de boissons situé 4 Place des Bourdaines, 40510 Seignosse, a pris fin avec effet au 14 octobre 2022 par résiliation opérée par le liquidateur judiciaire conformément à l'article L.641-11-1 du Code de commerce. »

L23AL01563

FONDS DE COMMERCE



Me Angélique MONTAGNER
Notaire
12 avenue de Laubian
Seignosse (Landes)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Angélique MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Seignosse, 12 avenue de Laubian, le 16 mars 2023, enregistré au service de l'enregistrement de Mont-de-Marsan, le 20 mars 2023 (Dossier 2023 18668, 2023N401) a été cédé un fonds de commerce par :

A :

La **MUTUALITE FRANCAISE LANDES**, dont le siège est à Mont-de-Marsan Cedex (40002) 1 B allée de la solidarité CS 10076, identifiée au SIREN sous le numéro 390 749 547.

Désignation du fonds : fonds de commerce de d'optique sis à Capbreton (40130) 4 Rue des Résinières, ZA Les Deux Pins, connu sous le nom commercial OPTIENS MOANA.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre-vingt-quinze mille euros (95.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude de Me Angélique MONTAGNER, susnommée, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire L23AL01516

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 Mars 2023, enregistré au SIE de Mont-de-Marsan, 2023 00017103 ref 4004P01 2023 A 00551, le 22 Mars 2023.

La société **GRAZIE MILLE**, SAS, au capital de 1.500 euros, siège social Lac Marin 14 avenue de la Pêtre 40130 Soustons, 882719222 RCS Dax

A cédé à

La Société **YBGUO2**, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 14 avenue de la Pêtre, 40130 Soustons,

un fonds de commerce de crêperie, pizzeria, salon de thé, restauration débit de boissons, sis et exploité 14 avenue de la Pêtre 40130 Soustons, au prix de 120.000 euros.

Entrée en jouissance au 15 Mars 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds .

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez Me Mickaël TANASESCU, SELARL JURISUD 671 Chemin de la Mariolle 40380 Montfort-en-Chalosse pour la correspondance.

Pour avis L23AL01585



PERSPECTIVES NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Maxence CHARAIX, Notaire à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), le 3 mars 2023, enregistré au SPFE de MONT DE MARSAN, le 13 mars 2023, référence 2023N00369 a été cédé un fonds de commerce par Madame Maryse Yvonne **LAFFONT**, demeurant à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800) 8 rue du Jardin Public, A la Société dénommée **SASU LA CASA FIOR**, dont le siège est à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800) 7 rue Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 949247399 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN. Le fonds de commerce d'hôtel-bar sis à AIRE SUR L'ADOUR (40800) 7 rue Carnot, lui appartenant, connu sous le nom commercial HOTEL DE LA PAIX, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de MONT-DE-MARSAN, sous le numéro 379557127. Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds et en a la jouissance à compter du 3 mars 2023. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (29.999,00 EUR) au matériel pour UN EURO (1,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL01609



LEGIARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit
des Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique
47000 Agen

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 16 mars 2023, enregistré à MONT DE MARSAN le 24 mars 2023, dossier 2023 00017635, référence 4004P01 2023 A 00579,

La société **FM PRIM'47**, ayant son siège à 47600 NERAC, 605 route de Puy Fort Eguille, immatriculée 449 401 454 RCS AGEN a vendu à la société **LA CAVE D'ISA** ayant son siège à 40310 GABARRET, Place de l'Eglise, immatriculée 920 602 786 RCS MONT DE MARSAN.

Une branche d'activité de «activité sédentaire de commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et alimentation générale, et plus généralement le commerce de fleurs, plants», exploité à 40310 GABARRET, Place de l'Eglise, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 449 401 454 RCS AGEN, et identifié SIRET 449 401 454 00029, moyennant le prix de VINGT DEUX MILLE Euros (22.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès de la SELARL CARPANETTI, commissaire de justice à 40000 MONT DE MARSAN, 1 rue du Maréchal Bosquet, où domicile a été élu à cet effet. L23AL01614

REGIMES MATRIMONIAUX



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA K. DUVIGNAC-
DELMAS C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

1° - Monsieur André Claudius Louis **COURBON**, retraité, demeurant à Coudures (Landes) 254 chemin du Paou, né à Saint-Etienne (Loire) le 21 juillet 1953,

2° - Madame Alberte Emmanuelle **VILCAKIS**, retraitée, demeurant à Coudures (Landes) 254 chemin du Paou, née à Saint-Etienne (Loire) le 8 mars 1954,

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Christian GINESTA, Notaire à Mont-de-Marsan (Landes), 1058, avenue Eloi Ducom.

Date de l'acte : 23 mars 2023

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis, Maître Christian GINESTA L23AL01564



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 25/03/2023, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial par adjonction d'une société d'acquêts entre M. Vincent **PICAT**, pharmacien et Mme Sophie **DOUSSAIN**, sophrologue, son épouse, demeurant ensemble à Soorts-Hossegor (40150) 63 Avenue de Limoges.

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Alain PETGES notaire à Castets (40260 Landes) le 16 août 1993 préalable à leur union

célébrée à la Mairie de Mézos (40170 Landes) le 4 septembre 1993.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40140 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ L23AL01601



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Philippe DUCASSE, notaire à Soustons le 28/03/2023, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial, entre M. Christian **CAZES**, retraité et Mme Marie-Françoise Odile Pascale **DENIAUX**, exploitante agricole, son épouse, demeurant ensemble à Messanges (Landes) 1900, route de la Côte d'Argent. Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Messanges (Landes) le 9 avril 1983, en éteignant la composition de la masse active de la communauté par l'apport d'un bien appartenant à Monsieur sis à Messanges (40660 Landes) 1900, route de la Côte d'Argent

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet, à Me DUCASSE, BP 37, 40140 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis, Me Philippe DUCASSE L23AL01627

AUTRES ANNONCES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 25 Juillet 1994 et 05 Février 2003, Monsieur Marc, Hervé **VOLPATO**, demeurant à Villeneuve-de-Marsan (40190), EHPAD, 205 Allée d'Haussez, célibataire majeur, né à Saint-Gein (40190), le 17 juin 1937, décédé à Mont-de-Marsan (40000), le 4 octobre 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Jacques FOURCADE, Notaire en l'étude de Maître Patricia FOURCADE, Notaire à Villeneuve-de-Marsan (Landes) 205 Grand Rue, le 22 Mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritier réservataire.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marion BERNADET, Notaire à Roquefort (40120) 20 Place Georges Lapios, référence CRPCEN 40015, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Maître Jean-Jacques FOURCADE
L23AL01534



Etude de Maîtres
Emmanuelle LAFARGUE et
Benoît HOURREGUE
Notaires Associés
à Soustons
26 rue Jean Moulin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 mars 2002, Monsieur Jean Pierre Baptiste VERHUST, en son vivant retraits, demeurant à Soustons (40140) avenue Labouyrie EHPAD DES 5 ETANGS.

Né à La Rochelle (17000), le 3 septembre 1940.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Soustons (40140) (France), le 27 septembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuelle LAFARGUE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 Rue Jean Moulin, soussigné, le 21 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuelle LAFARGUE, notaire à Soustons, 26 Rue Jean Moulin, référence CRPCEN : 40032, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL01536



Mes Patricia FOURCADE
Jean-Jacques FOURCADE
205 Grand'Rue, BP 21
40190 Villeneuve-de-Marsan

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 Mars 2006, Madame Geneviève ROUSSE, demeurant à Vielle-Saint-Girons (40560), EHPAD Cante Cigale, 84 Allée des Cigales, Veuve en secondes noces non remariée de Monsieur Jean, Roger SAINGUIRONS, née à Avesnelles (59440), le 14 février 1921, décédée à Vielle-Saint-Girons (40560), en son domicile, le 21 août 2019 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Jacques FOURCADE, Notaire en l'étude de Maître Patricia FOURCADE, Notaire à Villeneuve-de-Marsan (Landes) 205 Grand Rue, le 23 Mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritier réservataire.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Jacques FOURCADE, Notaire en l'étude de Maître

Patricia FOURCADE, Notaire à Villeneuve de-Marsan (40190) 205 Grand'Rue, BP 21, référence CRPCEN 40020, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Maître Jean-Jacques FOURCADE
L23AL01556



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

ACCEPTATION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Laure BERGES, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 22 mars 2023, a été reçue l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Madame Jacqueline Andrée Catherine CAPDEVILLE, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Joseph Henri Paul BAZUS, demeurant à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990) 2718 avenue de la Résistance. Née à SFAX (TUNISIE), le 25 février 1940. Mariée à la mairie de SAINT-PAUL-LES-DAX (40990) le 4 septembre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédée à DAX (40100) (FRANCE) le 30 janvier 2007.

Par :

Madame Pauline Marguerite Odette BAZUS, demeurant à LALUQUE (40465) 139 route De Boos, Célibataire.

Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de DAX (Landes).

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

L23AL01576



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

ACCEPTATION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Laure BERGES, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 22 mars 2023, a été reçue l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Joseph Henri Paul BAZUS, en son vivant retraité, demeurant à DAX (40100) route des Roches EHPAD. Né à RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY (40180), le 26 juillet 1934. Veuf de Madame Jacqueline Andrée Catherine CAPDEVILLE et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à DAX (40100) (FRANCE) le 2 juin 2021.

Par :

Madame Pauline Marguerite Odette BAZUS, demeurant à LALUQUE (40465) 139 route De Boos, Célibataire.

Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du Tribunal Judiciaire de DAX (Landes).

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

L23AL01578

ADDITIFS RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce N°L23AL01315 parue le 18/03/2023, relatif à SAGARDIA ENERGIES. Il convient de lire : PRESIDENCE : SASU SAGARDIA [...] au lieu de GERANCE

L23AL01537



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Philippe DUCASSE, le 08/03/2023, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 14/03/2023, dossier 2023 15740, référence 2023 N 00377

La Société dénommée **SAS LE VIEUX PORT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 450.000,00 € ayant son siège social à Messanges (Landes) Plage du sud identifiée sous le numéro SIREN 433 839 172 RCS Dax.

a donné en Location-Gérance à La Société dénommée **SAS BAR VP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) 31 allée Moura identifiée sous le numéro SIREN 949 640 593 RCS Bayonne, représentée par M. Lionnel DUPRAT, un fonds de commerce de BAR RESTAURANT sis et exploité à Messanges (40660) Camping Le Vieux Port, pour une durée ferme de 4 Ans et 8 Mois (soit 5 saisons) allant du 15/03/2023 au 15/11/2023.

Pour avis, Me DARMAILLACQ
L23AL01548

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Jugement du 07/06/2022. Conversion de la procédure en liquidation judiciaire de **DOMUS LAFITAU SAS**, RCS Dax : 883 792 210. Activité : La construction de maisons individuelles la démolition le terrassement construction d'immeubles non résidentiels et industriels, 911 route d'Angresse 40150 Soorts-Hossegor. Liquidateur : SELARL EKIP en la personne de Me François LEGRAND 3 place Albert 1^{er} 64000 Pau.

L23AL01582

LES ANNONCES
LANDAISES



SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
**DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES**

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 088,34	-2,5%	9,5%	7,6%	7 373,21	6 594,57	France
SBF 120	5 408,30	-2,9%	8,7%	5,9%	5 649,72	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 168,21	-1,7%	9,9%	7,2%	4 313,78	3 856,09	Europe
S&P 500	3 975,35	0,1%	3,5%	-13,1%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	12 588,74	4,5%	15,1%	-16,0%	12 803,14	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 484,25	-5,0%	0,4%	0,1%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 142,02	-1,5%	8,8%	5,0%	15 653,58	14 069,26	Allemagne
SMI	10 839,11	-2,3%	1,0%	-10,8%	11 435,99	10 516,40	Suisse
NIKKEI	27 518,25	0,3%	5,5%	-1,5%	28 623,15	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 245,38	-1,0%	5,1%	1,0%	3 328,39	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	14,12	-0,6%	4,3%	2,3%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-40,2%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,40	-17,1%	-25,1%	41,7%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	N/A	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,97	3,7%	72,8%	38,8%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,50	-1,5%	12,0%	-19,1%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	476,00	-2,9%	0,4%	3,5%	490,00	458,00	6,9%
EAUX DE ROYAN	78,00	1,3%	-5,5%	-16,1%	83,00	77,00	8,2%
EUROPLASMA	0,78	-51,3%	11,4%	-99,8%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	1,12	-26,7%	-26,8%	-54,5%	1,66	1,08	-
GASCOGNE	4,19	-2,6%	-6,3%	13,2%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	6,13	-12,1%	26,7%	-29,9%	7,12	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	1,95	-8,3%	-9,1%	-11,2%	2,21	1,86	-
HYDROGENE DE FRANCE	18,50	-12,9%	-11,5%	-41,4%	22,70	18,50	-
HUNYVERS	12,75	-9,9%	7,6%	6,4%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,18	-11,7%	-10,0%	-18,6%	13,95	9,16	-
I2S	6,40	4,1%	4,9%	19,6%	6,45	5,85	2,2%
IMMERSION	3,53	-1,9%	37,9%	-24,2%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,17	-3,7%	3,7%	-38,0%	0,19	0,17	-
KLARSEN DATA	2,64	58,7%	71,4%	12,3%	2,82	1,47	-
LECTRA	35,05	-0,7%	-0,4%	-15,6%	40,70	33,55	1,4%
LEGRAND	81,64	-6,8%	9,1%	-5,7%	89,52	75,22	2,3%
MULTIMICROCLOUD	0,35	0,0%	-12,5%	-50,7%	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	67,1%	101,7%	22,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,20	-5,3%	1,4%	3,6%	15,50	13,90	2,1%
POUJOLAT	25,00	-15,0%	-10,1%	23,5%	32,60	24,40	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	#DIV/0!	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	3,88	0,8%	17,6%	-19,2%	4,20	3,40	-
VALBIOTIS	3,94	-9,0%	9,4%	-41,5%	4,44	3,59	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



MALO-LES-BAINS

UN CHARMÉ, RAFFINÉ

Face à la mer du Nord, sur l'une des plus belles plages de la Côte d'Opale, le Radisson Blu Grand Hôtel & Spa de Malo-les-Bains, propriété du groupe girondin Pichet, ressuscite la grande époque des bains de mer.

Par Vincent ROUSSET

Le Grand Hôtel de Malo-les-Bains est bien plus qu'une destination. C'est une expérience unique dans un cadre au charme raffiné. Face à un littoral préservé, à la nature sauvage, des kilomètres de sable blanc invitent à l'évasion et au lâcher-prise. Ce tout premier quatre étoiles d'une digue aussi belle que célèbre pour l'opération Dynamo en 1940, avec ses 110 chambres et suites avec balcon (vue mer ou ville), est la nouvelle destination en vogue de la mer du Nord. L'hôtel répond également aux besoins d'une cible business grâce à ses différentes salles de réunion, sa salle plénière et son espace réceptif pouvant accueillir séminaires d'entreprises ou conférences. Le spa de 1 000 m² et la piscine permettent aussi de s'accorder une parenthèse bien-être. Le restaurant, L'Opale, ainsi que les deux bars rendent hommage au terroir local à travers leurs sélections de plats et de boissons.

UN HÔTEL ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE

Au premier plan du quartier historique de Dunkerque, cette bâtisse immédiatement identifiable fait écho à l'architecture des maisons malouines. Celles qui font

tout le charme de la station balnéaire, construites en hauteur pour ne jamais perdre de vue l'horizon. En guise de frise graphique, une succession de toitures se dresse vers le ciel, marquant d'une pointe chaque chambre ou suite panoramique. Lien entre le canal, les lignes radicales d'un patrimoine industriel et l'ambiance joyeuse d'une petite station balnéaire au centre commerçant, le Grand Hôtel & Spa de Malo-les-Bains s'intègre à son environnement.

UNE ADRESSE QUI CONJUGUE RAFFINEMENT ET CONVIVIALITÉ

Premier hôtel de cette envergure sur ce site exceptionnel, le Grand Hôtel de Malo-les-Bains s'inspire jusque dans les moindres détails de son héritage. Ode à la Belle Époque, il rappelle avec style et modernité ce qu'elle a de plus contemporain par son design intérieur et le choix des couleurs.

Franchisé par Radisson Blu Hotels & Resorts, le Grand Hôtel & Spa de Malo-les-Bains qui est la propriété du groupe girondin Pichet s'inscrit ainsi dans la logique et la création de tout un quartier visant à favoriser le lien social et à redynamiser l'activité touristique de l'agglomération dunkerquoise.